

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026

202603D1000

Date de convocation :

26.02.2026

Date d'affichage :

12.03.2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 7
Absents : 4
Absents excusés : 7
Votants : 11
Procurations : 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20260309-202603D1000-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Loïc THÉRIAU, M^{mes} Carole LEGROS, Martine DODIER, Sylvie LENÈGRE, Maryvonne RENAUDIN, M. Gilles LESÈVE.

Absents : M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Aurélie PIRON, Dorothée GAUTIER.

Absents excusés : M. Patrice BOUTTIER, Jérôme ESNAULT, Dominique FILLEUL, M. Guillaume GASNIER qui donne procuration à M. Gilles LESÈVE, M^{me} Eliane KNOPS qui donne procuration à M^{me} Sylvie LENÈGRE, M^{me} Blandine LALLIER qui donne procuration à M. Loïc THÉRIAU, M^{me} Sauvane DECIRON qui donne procuration à M. Xavier GAYAT.

M^{me} Martine DODIER a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2^{ème} classe principal.

OBJET : MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN LOGEMENT D'HABITATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé Place Chanoine Tarot est vacant et qu'un habitant de Pontvallain souhaite l'habiter durant quelques mois en attendant l'achat définitif d'une maison sur Pontvallain.

Monsieur le Maire propose la mise à disposition de cet appartement pour un montant indemnitaire de 450,00 € représentant les frais de gaz et d'électricité à partir du 1^{er} mars 2026 jusqu'à l'installation de cette famille dans sa nouvelle maison.

Monsieur le Maire propose donc la location « temporaire » de ce local :

- ✓ Cadastré section AC n° 250, sis place Chanoine TAROT à Pontvallain,
- ✓ Propose un loyer mensuel forfaitaire de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450,00 €) sans T.V.A.
- ✓ Précise que la commune pourra à tout moment, notifier au locataire son besoin de récupérer les locaux, en respectant un délai d'au moins un mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** cette proposition,
- **AUTORISE** le Maire facturer les charges de chauffage, eau et électricité s'élevant à 450,00€ par mois.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.

A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

